

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 152-2017

Type d'intervention: Motion

Motion ayant valeur de directive: ☐

N° d'affaire: 2017.RRGR.390

Déposée le: 13.06.2017

Motion de groupe: Oui

Motion de commission: Non

Déposée par: Les Verts (Sancar, Bern) (porte-parole)
PS-JS-PSA (Schindler, Bern)

Cosignataires: 33

Urgence demandée: Non

Urgence accordée:

N° d'ACE: du

Direction: Direction de la police et des affaires militaires

Classification: —

Proposition du

Conseil-exécutif:



100 ans de la grève générale de 1918: valeur de reconnaissance

Le Conseil-exécutif est chargé

1. de déclarer le 1^{er} mai jour férié cantonal et de l'introduire en tant que tel ;
2. d'informer la population de la grève générale de 1918 et des revendications formulées par les grévistes au travers de manifestations.

Développement :

La période qui a suivi la Première Guerre mondiale a été marquée par des difficultés économiques, sociales et politiques dont la Suisse n'a pas été épargnée, loin de là. L'économie helvétique avait certes profité de la Grande Guerre mais la situation des travailleurs était précaire. Les denrées alimentaires étaient rares et soumises à une forte inflation, tout comme les loyers. Pour les travailleurs, le renchérissement du coût de la vie a été compensé de manière tardive et incomplète. La durée de la journée de travail était trop longue, la révision de la loi sur les fabriques adoptée en 1914 avait fixé la semaine de travail à 59 heures.

Le *système majoritaire* en vigueur avait pour conséquence que les grands partis étaient surreprésentés au *Conseil national*, ce qui ajoutait au mécontentement général.

A cette époque, les femmes ne disposaient encore ni du droit de vote ni du droit d'éligibilité. Aucune des assurances sociales comme l'AVS, l'AI, l'AC, etc. n'avait encore vu le jour.

Près de 20 pour cent de la population dépendait de l'aide sociale d'urgence. Enfin, une épidémie de grippe éclata et se répandit rapidement dans tout le pays, aggravant encore la situation de la population. Cette pandémie coûtera la vie à 22 000 personnes.

En 1918, des centaines de milliers d'hommes et de femmes sont descendus dans la rue dans tout le pays pour réclamer une amélioration de la condition des travailleurs et de l'approvisionnement alimentaire, une réduction de la semaine de travail à 48 heures et l'introduction du droit de vote et d'éligibilité pour les femmes. Les manifestants ont aussi appelé à la tenue de nouvelles élections du Conseil national selon le *système proportionnel*. Lors de la grève générale de 1918, plusieurs grévistes ont perdu la vie. La personnalité la plus marquante de la grève générale en Suisse a été Robert Grimm, de l'aile gauche du Parti socialiste. Il était membre du Conseil communal de Berne de 1909 à 1918, membre du Grand Conseil bernois de 1910 à 1938, représentant du canton de Zurich de 1911 à 1919 et du canton de Berne de 1920 à 1955 au Conseil national, où plus de 100 interventions parlementaires portent sa signature. Il a été directeur des Services industriels au sein du Conseil communal de Berne de 1918 à 1938 et premier élu socialiste au gouvernement cantonal bernois, de 1938 à 1946 (directeur des Travaux publics et des chemins de fer).¹

La grève générale n'a pas permis aux grévistes d'obtenir gain de cause sur leurs revendications ni les améliorations souhaitées mais elle a posé d'importants jalons pour les changements à venir – maintes revendications ont été entendues par la suite, le droit de vote et d'éligibilité des femmes ne devenant malheureusement réalité que bien plus tard, en 1971.

2018 marquera les 100 ans de la grève générale de 1918. Les acquis sociaux dont nous bénéficions aujourd'hui, nous les devons aux travailleurs qui, à l'époque, ont manifesté dans les conditions les plus difficiles pour obtenir des améliorations du quotidien que nous considérons aujourd'hui comme autant d'évidences. A l'époque, ils se sont engagés au péril de leur vie, ils ont été poursuivis en justice et condamnés.

Il est grand temps d'honorer de manière appropriée ces victoires âprement gagnées.

¹ <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F4516.php>